



# ÉGOUTS

DEPARTEMENT DE LA VOIRIE.

AVIS PUBLIC est par les présentes donné que des égouts ont été construits dans les rues ou ruelles ci-dessous mentionnées, et les propriétaires imposés qui désirent faire réduire le taux de la contribution spéciale, pour la construction desdits égouts, à cause des égouts ou des drains existant antérieurement ou pour d'autres causes, conformément au règlement No 298, concernant les égouts, adopté le 23ème jour de février 1903, devront produire leurs réclamations par écrit entre les mains du soussigné, le ou avant le huitième jour du mois d'août 1908, à midi.

RUE MILTON—De la rue Shuter vers l'Est.

RUE ST-LUC—De la rue Tower, vers l'Est.

RUE LEMOINE—De la rue St-Pierre, vers l'Est.

AVENUE EMMA—De la rue Larivière à la ruelle Anita et sur la ruelle Anita. De l'avenue Emma à la rue Dufresne.

RUELLE DUFRESNE—A l'Ouest de la rue Dufresne et sur la rue Dufresne. De la rue Ontario à la ruelle Dufresne.

RUE JOLIETTE—De la rue Hochelaga à la rue Sherbrooke.

JOHN-R. BARLOW,  
*Inspecteur de la Cité.*

BUREAU DE L'INSPECTEUR DE LA CITÉ,  
HÔTEL DE VILLE,  
Montréal, 27 juillet 1908.



# AVIS PUBLIC

## Règlements Nos 381 et 382

AVIS PUBLIC est par les présentes donné que le Conseil de la Cité de Montréal, en vertu des pouvoirs que lui confère la charte de ladite Cité, a adopté un règlement intitulé "Règlement No 381 pour abroger le règlement No 165, intitulé "Règlement pour prélever certains droits sur les compagnies d'assurance en rapport avec le Commissaire des Incendies", et aussi un règlement intitulé "Règlement No 382 à l'effet de permettre au gouvernement du Canada de bâtir au-dessus de la ruelle des Fortifications."

L. O. DAVID,  
*Greffier de la Cité.*

BUREAU DU GREFFIER DE LA CITÉ,  
HÔTEL DE VILLE,  
Montréal, 28 juillet 1908.



# SEWERS

ROAD DEPARTMENT.

PUBLIC NOTICE is hereby given that sewers have been constructed in the undermentioned streets and lanes, and proprietors assessed, who desire to have the special assessment rate for the construction of said sewers reduced on account of previous existing sewers or drains, or other causes, in accordance with by-law No 298, concerning sewers, passed on the 23rd of February 1903, must make their claim in writing to the undersigned on or before the eight of August 1908, at noon.

MILTON STREET—From Shuter street Eastwards.

ST. LUKE STREET—From Tower street Eastwards.

LEMOINE STREET—From St. Peter street Eastwards.

EMMA AVENUE—From Larivière street to Anita Lane and on Anita Lane, from Emma Avenue to Dufresne street.

DUFRESNE LANE—West of Dufresne street and on Dufresne street. From Dufresne Lane to Ontario street.

JOLIETTE STREET—From Hochelaga street to Sherbrooke street.

JOHN R. BARLOW,  
*City Surveyor.*

CITY SURVEYOR'S OFFICE,  
CITY HALL,  
Montreal, 27th July, 1908.



# PUBLIC NOTICE

## By-Laws Nos. 381 & 382

PUBLIC NOTICE is hereby given that the Council of the City of Montreal, in virtue of the powers conferred upon it by the Charter of the said City, has adopted a by-law known as "By-Law No 381 to repeal by-law No 165, entitled "By-Law to levy certain duties on Insurance Companies in connection with the Fire Commissioners", and also a by-law known as By-Law No 382, to allow the Government of Canada to build over Fortification Lane".

L. O. DAVID,  
*City Clerk.*

CITY CLERK'S OFFICE,  
CITY HALL,  
Montreal, 28th July 1908.